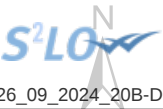


Département des DEUX-SEVRES
Commune de SAINT MARTIN LES MELLE

Envoyé en préfecture le 05/10/2024
Reçu en préfecture le 05/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_20B-DE



- Bâtiment agricole remarquable
- Arbre remarquable
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Loi Barnier
- ▨ Zone d'aménagement différée
- ▨ Zone inondable
- ▨ Limite de zone ou de secteur

0 0,35 0,7 1,4 Kilomètres